

ARRETE DU MAIRE

0-0-0-0-0-0-0-0-0-0



**Règlementant provisoirement le stationnement d'un camion  
Face N° 28 rue des Peupliers  
Du 12/11/2024 au 15/11/2024.**

Le Maire de la ville de Holtzheim

VU	l'article L2212-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	l'article L2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	les articles L2542-2 et 2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales
VU	l'article 511-1 et suivants du Code de la Sécurité Intérieur
VU	La demande de monsieur Gilbert MACHEREZ

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons techniques de réglementer le stationnement d'un camion pour l'évacuation des arbustes par un intervenant.

**ARRETE**

- Article 1<sup>er</sup>** Le stationnement des véhicules est interdit qualifié gênant face au n° 28 rue des Peupliers  
**Du 12 novembre 2024 jusqu'au 15 novembre 2024.**
- Article 2** Monsieur MACHEREZ est autorisé à stationner un camion face au n° 28 rue des Peupliers **du 12 novembre 2024 jusqu'au 15 novembre 2024.**
- Article 3** La signalisation réglementaire sera mise en place par le propriétaire. L'éclairage public étant interrompu à partir de 23 h dans la commune de Holtzheim, Le propriétaire qui occupe le domaine public la nuit (chaussées, trottoirs, places publiques.) est tenu de rendre son chantier visible.
- Article 4** Les dégâts occasionnés à la voie publique seront réparés d'office aux frais du propriétaire.
- Article 5** Madame la Directrice Général des Services, le Commandant de Brigade de Gendarmerie, et la Police Municipale, sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- Article 6** Le Maire, certifie sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa mise en ligne sur le site internet de la commune.

Ampliation de l'arrêté sera transmise à

- Monsieur le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Geispolsheim
- Police municipale
- Monsieur Gilbert MACHEREZ

Holtzheim le 8 novembre 2024  
Par délégation du Maire  
L'adjoint Bruno MICHEL

